



Mairie de BARBAZAN

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

STATION THERMALE CLASSEE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur DELEBOIS MIKAEL ET SAUZET GUILHEM

Profession : ostéopathe et réparateur vélo

Domicilié(e) : 2,Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2 catégorie à BARBAZAN, local au 2, avenue du Lac.

Du 10 juin 2023 à 16 heures 30

Au 10 juin 2023 à 21 heures 00

Pour le motif inauguration des locaux : Ostéopathe et BarbaBike

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25 mai 2023

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur DELEBOIS MIKAEL ET SAUZET GUILHEM 2, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2 catégorie.

Du 10 juin 2023 à 16 heures 30

Au 10 juin 2023 à 21 heures 00

Pour le motif inauguration des locaux : Ostéopathe et BarbaBike à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 25 mai 2023



Le Maire